



Bordeaux le 1<sup>er</sup> juin 2016

## **DECLARATION SNUEP-FSU**

### **CAPA HORS CLASSE des PLP – 1er JUIN 2016**

Mesdames, Messieurs,

En ce début juin, les salariés et l'opinion publique rejettent massivement la loi Travail tout comme l'utilisation autoritaire du 49.3 par le gouvernement.

Aujourd'hui, le gouvernement n'a pas d'autre issue que celle du dialogue avec les organisations syndicales qui luttent pour le retrait de ce projet de loi et pour être écoutées sur les revendications qu'elles portent. La FSU ne lâchera pas.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour la CAPA des promotions à la Hors Classe 2016 et révisions de notes administratives.

Nous ne pouvons pas faire état cette année du gel du point d'indice depuis 2010, puisqu'il a été acté une hausse de 1.2% de celui-ci, en deux fois : +0.6% le 1er juillet 2016 et +0.6% le 1er février 2017.

Cependant, cette hausse est loin de compenser la perte de 8 % du pouvoir d'achat des fonctionnaires, les personnels attendant un véritable plan de rattrapage salarial.

C'est pourquoi, nous attendons avec impatience la mise en application des conclusions des négociations PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) sur un avancement accéléré de tous les fonctionnaires, non fondé sur la notion subjective du mérite telle qu'elle est conçue par l'administration.

Nous souhaitons maintenant entrer dans le détail de ce tableau des promotions à la Hors Classe, non sans avoir au préalable remercié les personnels de la DPE pour la qualité des documents préparatoires.

Cette année, nous constatons avec satisfaction que la parité est respectée en ce qui concerne les promus. De même, les avis « extrêmement favorable » des chefs d'établissements représentent le même pourcentage d'hommes que de femmes, environ 20%.

En revanche, pour les avis « extrêmement favorable » donnés par les corps d'inspection, apparaît une grande disparité femme/homme : 83 pour 871 femmes, soit 9.5% et 116 pour 822 hommes, soit 14%.

Dans les établissements, même si la recommandation d'un cinquième des promouvables pour l'avis « extrêmement favorable » est globalement respectée (21%), nous nous questionnons encore et toujours sur les écarts insupportables qui existent. Ainsi, sur la SEP Jean Taris de PEYREHORADE, bis-bis repetita : 90% d'avis « extrêmement favorable » (69.2% en 2015, 54% en 2014, quelle inflation !)

Et encore et toujours des établissements où ce pourcentage est extrêmement bas : LP SUD Périgord à BERGERAC (4.7%), LP TREYGEY BORDEAUX, LP NERAC (10%), pour ne citer qu'eux.

Et que dire des avis émis par les corps d'inspection, avec un pourcentage de 11,7% d'avis « extrêmement favorable » sans évolution par rapport aux autres années. Mis à part le Génie Industriel Bois, avec 33%, quasiment toutes les disciplines sont largement sous estimées. Pour exemple, zéro pointé pour les avis « extrêmement favorable » en Génie Mécanique Productique.

Ce qui signifie que la circulaire de Monsieur le Recteur n'est même pas respectée par nombre d'inspecteurs et de chefs d'établissements. Il y a vraiment un problème d'évaluation dans notre pays.

Nous tenons à dire cependant, pour conclure, que les pourcentages que nous venons de citer ne prennent pas en compte les 4 modifications d'avis au 30 mai 2016 !